

# Fonctionnaires divorcés – Neutralité des services publics – Hôpitaux

*Acteurs publics*

Selon *La Tribune Dimanche*, le Premier ministre, Gabriel Attal, veut expérimenter la mise en place de **semaines de travail différenciées pour les parents divorcés de la fonction publique**. Un sujet qui devrait être évoqué fin mars lors d'un séminaire gouvernemental consacré à la question du travail. Plusieurs pistes sont sur la table, dont celle de permettre à ces parents divorcés de travailler alternativement moins (à savoir 4 jours) la semaine où ils ont la charge de leurs enfants et plus (5 jours) lorsque ce n'est pas le cas – En décidant la fermeture en mars 2023 de certains services municipaux en soutien au mouvement national de grève contre la réforme des retraites, **la commune de Blois a manqué à son devoir de neutralité, vient de confirmer au fond le tribunal administratif d'Orléans** après une ordonnance de référé en mars 2023. *“Le soutien ainsi apporté au mouvement national de grève contre la réforme des retraites apparaît étranger à l'intérêt de la commune et au bon fonctionnement des services municipaux et sonne comme la revendication d'opinions politiques de la part des représentants élus de la collectivité, en méconnaissance du principe de neutralité des personnes publiques et donc des services publics”*, souligne ainsi le tribunal dans son [jugement en date du 14 mars](#) – L'Agence du numérique en santé a lancé **un nouvel appel à projets du programme “Care” de montée en sécurité informatique des établissements de santé et médico-sociaux**. [L'appel, intitulé “HospiConnect”](#), vise à soutenir techniquement et financièrement des projets de sécurisation et de simplification de l'accès des professionnels de santé aux services numériques sensibles, comme le dossier médical partagé.